



Séance du conseil municipal du lundi 9 juillet 2018 à 18h

N°46/07-2018

Nombre de membres au conseil municipal : 15**Membres présents : 14****Membres ayant donné procuration : 1**↳ **Joseph Arenas à Gaston Burger****Membres excusés : ./.**

Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu de la séance du 4 juin 2018
 2. Désignation d'un responsable de la gestion et de la protection des données
 3. Présentation du rapport d'activité du réseau câblé
 4. Rosace – convention d'occupation
 5. Eclairage public – remplacement des lampes à vapeur de mercure
 6. GCO/COS :
 - ↳ avis défavorable de la commission d'enquête publique
 - ↳ retour sur la réunion du 4 juillet en Préfecture
 7. Convention avec le CAUE
 8. Divers
 - ↳ Agenda
-

Désignation du secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2541-6 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances. Madame Virginie Adloff, secrétaire de mairie est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le maire demande qu'un point soit rajouté à l'ordre du jour au point 3 bis : présentation du rapport d'activité Strasbourg Electricité Réseau. Unanimité.

1 – Adoption du compte-rendu de la séance du 4 juin 2018

Aucune remarque n'est formulée. Adoption à l'unanimité.

2 – Désignation d'un responsable de la gestion et de la protection des données

Délibération N°20/2018 - Unanimité

Le maire expose à l'assemblée qu'il convient de se mettre en conformité avec la réglementation européenne « RGPD ». Le règlement européen 2016/679 dit « Règlement Général sur la Protection des Données » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. Le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD. Le maire propose de charger la secrétaire de mairie d'étudier avec les élus la mise en œuvre du RGPD au sein de la commune.

Le conseil municipal, à 15 voix Pour des membres présents et représentés, décide de désigner la secrétaire de mairie, comme étant Déléguée à la Protection des Données de la commune et de la charger d'étudier avec les élus la mise en œuvre du RGPD au sein de la commune. Il autorise le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission.

3 – Présentation du rapport d'activité du réseau câblé

Le maire fait un retour sur le rapport 2017 remis par Numericable/SFR sur le réseau câblé concernant Dingsheim :

- ↪ 621 prises
- ↪ 2 nouvelles prises
- ↪ 3 perturbations signalées par SFR
- ↪ 0€ de redevance d'occupation du domaine public

Le conseil municipal prend acte sans observations. Le document est disponible en mairie.

3 bis – Présentation du rapport d'activité du réseau électricité de Strasbourg

Le maire fait un retour sur le rapport 2017 remis par Electricité de Strasbourg concernant Dingsheim :

- ↪ 7 postes de transformation
- ↪ 659 points de consommation
- ↪ 12 388 € de taxe communale sur la consommation finale d'électricité
- ↪ 127,01 € de redevance de concession

Le conseil municipal prend acte sans observations. Le document est disponible en mairie.

4 – Rosace – convention d'occupation

[Délibération N°21/2018 - Unanimité](#)

Dans le cadre de la préparation des travaux de déploiement de la fibre optique à Dingsheim, la société ROSACE sollicite l'accord de la commune pour implanter diverses infrastructures techniques nouvelles sur le domaine privé communal, par la signature d'une convention de servitude. Il s'agira d'implanter un sous-répartiteur optique (SRO) à l'angle de la rue de Brasilia et de Mittelhausbergen section 3 parcelle 183.

Le conseil municipal, à 15 voix Pour des membres présents et représentés, prend acte des différentes modalités de mise en œuvre de cette convention en vue de l'implantation d'un SRO (Sous-Répartiteur Optique) et de l'occupation du domaine privé communal à titre gratuit. Il autorise le maire à signer la convention de servitude sur le domaine privé de la commune au profit de Rosace pour l'implantation d'un SRO et à prendre tout acte nécessaire relatif à cette affaire.

5 – Eclairage public – remplacement des lampes à vapeur de mercure

[Délibération N°22/2018 - Unanimité](#)

Dans le cadre de la transition énergétique entamée par la commune depuis quelques années, le maire propose de supprimer les lampes à technologie obsolète (remplacement de l'ensemble des lampes à vapeur de mercure restant dans la commune), à savoir dans les rues de Mittelhausbergen, Le Corbusier, de Stutzheim, de l'Angle, de Strasbourg et illumination du calvaire. Il rappelle également aux conseillers que des dossiers avaient été déposés auprès des services de l'Etat, l'un au titre de la DETR et l'autre au titre du FSIL deux années de suite, mais que malheureusement ces dossiers ont été rejetés faute de crédits disponibles.

Un estimatif et un avant-projet sommaire ont été fournis par ES Services Énergétiques. Le devis pour l'ensemble des travaux d'éclairage public s'élève à 54.000€ TTC.

Le conseil municipal, à 15 voix Pour des membres présents et représentés, décide de procéder au remplacement de l'ensemble des technologies obsolètes de la commune (lampes à vapeur de mercure) et des mâts jugés dangereux. Il prend acte du montant estimatif proposé, à savoir : 54.000€ TTC pour des travaux d'éclairage public :

- rue de Mittelhausbergen
- rue Le Corbusier
- rue de Stutzheim
- rue de Strasbourg
- rue de l'Angle
- illumination du calvaire

Le maire est autorisé à publier et consulter différentes entreprises dans le cadre d'un MAPA (Marché à procédure adaptée) et à signer tous les actes relatifs à cette affaire et notamment les bons de commande.

6 – GCO/COS

Délibération N°23/2018 - Unanimité

Le conseil municipal prend connaissance du rapport d'enquête publique réalisé dans le cadre de la demande d'autorisation unique par la société ARCOS concernant le projet de contournement ouest de Strasbourg sur le territoire de 22 communes situées sur le linéaire du projet. Le maire rappelle que l'ensemble du conseil municipal, l'association foncière de Dingsheim et un grand nombre d'habitants de Dingsheim ont alerté les services de l'Etat sur les nouveaux risques liés à ces travaux. Ces mêmes habitants sont venus à la rencontre de la commission d'enquête publique lorsqu'elle tenait permanence en mairie de Dingsheim, le 9 avril 2018.

Le conseil municipal, à 15 voix Pour des membres présents et représentés, prend acte des conclusions défavorables du rapport d'enquête public. Il confirme sa position :

- ↳ sur l'opposition au projet du GCO qui ne répond pas à l'objectif de désengorgement des accès à l'agglomération strasbourgeoise
- ↳ sur les risques importants générés par ce projet pour les biens et les personnes. Risques qui ont été précisés dans les différents documents et appréciés dans l'avis défavorable formulé par la commission d'enquête publique.

7 – Convention avec le CAUE

Délibération N°24/2018 - Unanimité

Le PLUi est actuellement en cours de révision. La commune propose d'apporter différentes modifications au plan de zonage dont la réduction à 2.5 Ha et son classement en 1AU d'une zone 2AU située dans le prolongement du lotissement « Les 3 Plateaux », au sud du lotissement « du Parc ». Le conseil municipal souhaite s'adjoindre les compétences du CAUE pour avoir un éclairage sur la faisabilité technique à dimension sociétale. L'idée principale est de proposer un projet qui s'insère parfaitement dans l'environnement existant tout en proposant un parcours d'accession à la propriété par un type d'habitat diversifié. Les principes retenus seront transcrits dans le PLUI par une OAP (orientation d'aménagement et de programmation).

Le conseil municipal, à 15 voix Pour des membres présents et représentés, autorise le maire à signer une convention avec le CAUE, pour un montant de 5.000€ au titre de la contribution générale de l'activité du CAUE67 et pour un montant de 100€ au titre de l'adhésion annuelle 2018. Cette mission s'achèvera à la fin 2018.

8 – Divers

- ⇒ 10/07/2018 : réunion publique sur le PLUi au centre culturel
- ⇒ 10/09/2018 à 19h30 : réunion du conseil municipal
- ⇒ 20/10/2018 : les foulées roses à Truchtersheim

Séance close à 19h15

Ont signé le registre tous les membres présents ou représentés :

Gaston BURGER	Joseph ARENAS <i>Procuration à Gaston Burger</i>	Gisèle BERBACH	Christian BILLER	Fabienne BREYEL
Andrée BRIFFOTEAU	Audrey BURGER	Sébastien EYDER	Véronique FORGET	Dominique FRITSCH
Marcel FRITSCH	Benoît HAETTINGER	Philippe KRETZ	Virginie MERKLE	Véronique SCHALLER